



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-133

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2018

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2018-04-09-002 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 20 PERE LACHAISE (2 pages)

Page 3

75-2018-04-09-001 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 11 LEDRU ROLLIN (3 pages)

Page 6

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-04-09-002

Arrêté portant délégation de signature - SIE 20 PERE
LACHAISE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôles Gaston Fiscale

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 20^{ème} Père-Lachaise
6 rue Paganini
75972 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^{ème} Père-Lachaise,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} — En mon absence, délégation de signature est donnée, à compter du 1^{er} avril 2018 à Mme Martine JARDIN, inspectrice, fondée de pouvoir, ou à Mme Marcelle MODESTIN inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^{ème} Père-Lachaise, à l'effet de signer :

1°) En matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) En matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) Les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) Les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) Les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer.

Article 2 - Délégation de signature est donnée, à compter du 1^{er} avril 2018 à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 € à Mme MODESTIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques

2°) dans la limite de 15 000 € à Mesdames Martine JARDIN, Ariane HORTOPAN, inspectrices des finances publiques ;

3°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux et contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Madame Nathalie DECLEMY
 Madame Anita GILLET
 Madame Nathalie CAPUTO
 Madame Lamia BELKADI
 Madame Patricia ESTAVIL
 Madame Catherine DULONG
 Madame Fabienne POURCEL
 Monsieur Geoffroy MILLION

Article 3 - Délégation de signature est donnée, à compter du 1er avril 2018, à l'effet de signer :

1°) Les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Madame Marcelle MODESTIN	Inspectrice divisionnaire	15 000 €
Madame Martine JARDIN	inspectrice	15 000 €
Madame Ariane HORTOPAN	inspectrice	15 000 €
Madame Anita GILLET	contrôleuse principale	10 000 €
Madame Nathalie CAPUTO	contrôleuse	10 000 €
Madame Nathalie DECLEMY	contrôleuse	10 000 €
Madame Patricia ESTAVIL	contrôleuse	10 000 €
Madame Fabienne POURCEL	contrôleuse principale	10 000 €
Madame Catherine DULONG	contrôleuse	10 000 €
Monsieur GEOFFROY MILLION	contrôleur	10 000 €

2°) Les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) L'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
Madame Marcelle MODESTIN	Inspectrice divisionnaire
Madame Martine JARDIN	inspectrice
Madame Ariane HORTOPAN	inspectrice
Madame Anita GILLET	contrôleuse principale
Madame Nathalie CAPUTO	contrôleuse
Madame Nathalie DECLEMY	contrôleuse
Madame Patricia ESTAVIL	contrôleuse
Madame Fabienne POURCEL	contrôleuse principale
Madame Catherine DULONG	contrôleuse
Monsieur GEOFFROY MILLION	contrôleur

Article 4- Délégation de signature est donnée à Mesdames Martine JARDIN et Marcelle MODESTIN, à l'effet de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 5- Délégation de signature est donnée à Madame Ariane HORTOPAN, Madame JARDIN et Madame MODESTIN, à l'effet de signer les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 30 000 € par demande.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le - 9 AVR. 2018

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises.

Catherine TREVISAN-SALLES

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-04-09-001

Arrêté portant délégation de signature - SIP 11 LEDRU
ROLLIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE
DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
11E LEDRU-ROLLIN
39 rue Godefroy Cavagnac
75011 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e LEDRU-ROLLIN.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. DANJOU Benoît, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e LEDRU-ROLLIN, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ACTION
DES FINANCES PUBLIQUES

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MOLL Daniel MAIGNAN Christine	TAFFIN Raphaëlle MATHIEU Dominique	MALET Jean-Philippe BOUDINOT Alexis
POTTIER-PALLAC Sophie BABIN Noura GROGNET Laurent	GORI Sandrine VAUTRIN Sébastien HEYSER-CHELGHAM Aline	BOUDIN Christelle CHARPENTIER Stéphanie

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BEDU Christophe EYTARD Eric	SOLICHERO Marilyne JOLY Alexandra	OULMOU Atmane CELESTE Willy
ROLLET Quentin NORDMAN Stéphane	FERREIRA Nathalie FORTEROY Valère	DANDO Sandrine GARNICHE Nathalie

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
ABEILLE Isabelle	Inspectrice	15 000E
BUZELIN Georges LAUNAY Christine	Inspecteur Inspectrice	15 000E 15 000E
PERRIN Joëlle MONTRouGE Isabelle BARRE Guylène	Contrôleuse principale Contrôleuse principale Contrôleuse principale	15 000E 200E 200E
POUILLAUDE David	Contrôleur principal	200E



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris..., le **09 AVR. 2018**
Le comptable, responsable de service des impôts
des particuliers LEDRU-ROLLIN

Odile Pin
Chef des services comptables

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS